Pharmacie : L'ère des divisions est révolue !

Abderrahim DERRAJI - 2022-02-20 21:28:46 - Vu sur pharmacie.ma

L'éditorial de «PharmaNews 616» avait pour titre «Il faut sauver les "petites pharmacies"» ! Mais peut-on réellement le faire sans la mise en place de mécanismes à même de remettre toute la profession à flot ? Force est de constater que la réponse à cette question ne peut être que négative, d'autant plus que les pharmaciens, qui ont payé un lourd tribut aux dysfonctionnements qui ont affecté leurs instances professionnelles, se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de s'adapter à un environnement qui ne se soucie guère de leur devenir. En effet, les dossiers à traiter se sont accumulés au fil du temps sans que les instances professionnelles mettent en place un modus operandi leur permettant d'identifier les maux dont souffre la pharmacie, de les évaluer moyennant des études probantes, d'adopter les moyens nécessaires pour en venir à bout et suivre les différents chantiers en veillant à ce que la base soit informée comme il se doit.
Aujourd'hui, les pharmaciens ne peuvent plus rester dans l'expectative et continuer à compter sur des déclarations disparates formulées le plus souvent par des «responsables» dont la légitimité de parler au nom des pharmaciens est plus que discutable. De nombreux dossiers conditionnent l'avenir de la pharmacie à commencer par le fonctionnement des instances ordinales ou plutôt leurs dysfonctionnements. La loi 17-04 et le Dahir de 1976 ont doté les Conseils de prérogatives étendues dont la mise en application est aujourd'hui tributaire de représentants qui ne peuvent même plus tenir une réunion. Sans Conseil de l'O*rdre, la régulation de la profession est impossible, sans parler des différents dossiers qui attendent que ces organismes s'y attellent sans plus attendre. À titre d'exemple, la formation continue, qui est souvent prise à la légère, constitue le levier le plus important pour que le pharmacien puisse mettre à niveau ses connaissances. Mais tel qu'elle est pratiquée aujourd'hui, elle n'a aucune chance de se frayer un chemin quand la volonté du pharmacien n'y est pas. La profession a également son mot à dire concernant le circuit de distribution des médicaments et des produits de santé dont le respect n'est malheureusement pas toujours de mise. La vigilance est essentielle pour que la dispensation des médicaments, de certains compléments alimentaires, des formules lactées, des médicaments vétérinaires… soit conforme à la législation en vigueur. Et que dire de la viabilité des officines qui a été mise à mal depuis la publication du décret de fixation des prix des médicaments qui continue à tout faucher sur son passage ? Sous d'autres cieux, quand une disposition législative devient inapplicable en raison du risque qu'elle fait peser sur un secteur, elle est amendée avant qu'il ne soit trop tard. Ne dit-on pas que seules les sourates du Coran sont immuables ? Aussi, les pharmaciens devraient faire preuve de solidarité et faire table rase du passé. Ceux qui n'en sont pas capables devraient partir et laisser leurs sièges à des officinaux plus conciliants, des confrères soucieux du devenir de la pharmacie. On ne peut pas non plus faire l'économie d'impliquer toutes les bonnes volontés et particulièrement les pharmaciens qui ont développé des compétences pouvant servir la profession. In fine, l'avenir de la pharmacie marocaine dépend, avant tout, des officinaux eux-mêmes, de leur capacité à s'adapter aux changements et à réunir les conditions permettant de faire immerger des représentants qui ont le sens de la responsabilité. Ces représentants doivent être compétents, clairvoyants et capables d'instaurer un dialogue serein avec tous les interlocuteurs, administration comprise.